

tourment. Quoi qu'il en soit, les volontaires pourraient sûrement régler son cas lors d'une élection subséquente.

Le cinquième point, en ce qui concerne ce conflit d'intérêts, c'est que les membres volontaires pourraient choisir des membres non volontaires. Ils désigneraient peut-être des personnes qui faisaient autrefois partie des membres volontaires. Mais aux termes de mon amendement, ils ne seraient pas obligés de choisir des membres parmi les volontaires. Mon sixième argument contre cette théorie de prétendu conflit d'intérêts est aussi à propos, je pense, que n'importe quel autre. Je vais faire une comparaison avec la direction des sociétés dont les actionnaires deviennent des administrateurs; de fait, on exige qu'ils détiennent des actions pour pouvoir faire partie du conseil d'administration. On pourrait toujours dire qu'il y a un conflit d'intérêts ici et que leurs décisions pourraient influencer sur leur fortune personnelle. Et pourtant, c'est une façon normale de procéder dans le monde des affaires. Personne n'y voit d'inconvénient. Poursuivant la comparaison, je ne vois donc pas de raison, au cas où des membres volontaires deviendraient membres du Conseil de la Compagnie des jeunes Canadiens, pour que leur intérêt personnel et leur désir de participer aux activités de la Compagnie des jeunes Canadiens puissent jouer contre eux.

Il importe de surveiller la Compagnie des jeunes Canadiens plus objectivement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Je ne reviendrai pas sur le passé de la Compagnie. Tout le monde le connaît et pour en parler, il me faudrait faire allusion à des personnes qu'on a laissé quitter la Compagnie des jeunes Canadiens. Un des points faibles dont on a pu se rendre compte dans nos études et nos délibérations, c'est qu'on ne se renseignait pas suffisamment sur les projets mis en œuvre par la Compagnie. Les jeunes volontaires se précipitaient, par exemple, pour remédier à une situation, parfois sans remède. Il leur arrivait de laisser la collectivité qu'ils avaient tenté d'aider en proie à la plus grande déception et ils se sentaient eux-mêmes frustrés dans leurs espoirs. Il y a même de ces jeunes gens qui ont dû recourir à des soins psychiatriques après avoir fait partie de la Compagnie des jeunes Canadiens. Sans doute était-ce attribuable aux situations désagréables auxquelles ils croyaient pouvoir remédier et qui étaient parfois irrémédiables. Le résultat, c'est qu'ils se lançaient à corps perdu dans une situation impossible dont ils sortaient complètement désenchantés.

J'accepte le principe d'une administration de l'État dans la mesure où l'autorité première existe, au cas où les délégués du gouvernement voudraient l'exercer. Mais si l'au-

torité et les responsables se trouvaient un jour en complet désaccord au sujet de l'approbation de quelque projet absurde, j'espère que le bon sens et la majorité prévaudraient.

● (4.10 p.m.)

Mais je ne peux voir qu'on puisse demander à des jeunes de faire les sales besognes, ce qui est encore l'essentiel du travail de la Compagnie des jeunes Canadiens, sans leur donner le sentiment qu'ils ont leur mot à dire dans les opérations et l'administration de la Compagnie. Il est évident que le sentiment éprouvé par les jeunes qui sont attirés par la Compagnie des jeunes Canadiens, c'est de pouvoir river son clou à l'Établissement et d'être les porte-parole de ceux qui sont dans le besoin. Ils font très bien valoir leur point de vue dans un mémoire soumis le 3 février au comité de la radiodiffusion sur le projet du Grand lac des Esclaves de la Compagnie des jeunes Canadiens de la région de Yellowknife. Je cite ces quelques lignes de la page 2 du mémoire:

Ce que nous disons, c'est qu'on ne saurait chercher de solution aux problèmes des groupes aliénés par un système particulier à l'intérieur de ce même système.

Je n'accepte pas ce point de vue, monsieur l'Orateur, car plus loin dans le même mémoire, on dit que beaucoup de gens sont privés de leurs droits parce que leurs députés au Parlement ne les représentent pas tout à fait. Pourtant il y a quelque chose de vrai dans ce qu'ils disent et il est bon que des voix de protestation se fassent entendre d'une manière stridente pour nous rappeler qu'il nous importe, en tant que Parlement, d'agir avec plus d'efficacité, afin de venir en aide à ceux qui vivent présentement d'une façon permanente dans les ténèbres du désespoir.

Bref, monsieur l'Orateur, il me semble que nous ne démolirons pas cette institution et que nous n'ébranlerons pas ses assises en donnant dans une certaine mesure aux jeunes voix au chapitre en ce qui concerne les activités de la Compagnie des jeunes Canadiens, et j'estime, monsieur l'Orateur, que la réaction excessive du gouvernement qui a transformé la CJC en une compagnie de Canadiens administrés bureaucratiquement est une mesure bien trop draconienne pour remédier aux problèmes que nous avons mis au jour auparavant lorsque nous avons évoqué la CJC. Et je dis au ministre que s'il désire faire revivre et transformer la Compagnie des jeunes Canadiens en une force utile telle que nous l'espérons tous à l'époque où la mesure législative a d'abord été adoptée avec la bénédiction de la Chambre, je peux l'assurer que sa méthode lui aliénera les jeunes et leur enlèvera tout désir de faire un apport utile à la communauté.